



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais
Tél : 04-77-44-51-90

PV N° 20 DU SAMEDI 07/01/2023

Réunion du 2 janvier 2023

VŒUX 2023

Le président, l'ensemble du Comité de Direction, les membres de commissions et le personnel administratif vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2023 vous apporte à vous et vos familles, joie, bonheur et surtout la santé.

Prenez soin de vous.

MEILLEURS VŒUX 2023

TRESORERIE

Le relevé n°1, pour la saison 2022 – 2023, de la Délégation du Roannais a été établi : vous trouverez le solde de votre compte sur « Footclubs », dans :

« Organisation »,

« Etat du Compte »,

« Délégation du Roannais », **PAYER le montant indiqué dans la colonne « solde en comptabilité ».**

Pour voir le détail de la somme à payer : CLIQUER sur le montant.

Règlement par chèque à la Délégation dans les meilleurs délais.

Par avance, merci de votre règlement.

Liste des clubs en attente de règlement :

ABH
ANZIEUX
ASTREE
AVENIR COTE
BELMONT
BOIS NOIRS
BORDS DE LOIRE
BRIENNON
BUSSIERES
CHANGY
CHAUSSETERRE LES SALLES
CORDELLE
COURS
CREMEAUX
FEURS
FOREZ DONZY
GJ CHAMPDIEU MARCILLY LIGNON
GJ LOIRE FOREZ
GOAL FOOT
LIGNON
MABLY
MONT DU FOREZ
MONTAGNES DU MATIN
MONTAGNY
MONTROND
MOULINS CHERIER
NOIRETABLE
NOLLIEUX
NORD ROANNAIS
OLYMPIQUE EST ROANNAIS
OUCHES
ROANNAIS FOOT 42
ROANNAIS FUTSAL
ROANNE ARCT



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

ROANNE FC
ROANNE MATEL
ROANNE MAYOLLET
ROANNE MAYOTTE
ROANNE PARC
ROANNE PORTUGAIS
ST ALBAN LES EAUX
ST CYR L'HOPITAL
ST DENIS DE CABANNE
ST HAON LE VIEUX
ST JULIEN LA VETRE
ST JUST ST RAMBERT
ST MARTIN LA SAUVETE
ST NIZIER SOUS CHARLIEU
ST VICTOR SUR RHINS
STE FOY ST SULPICE
SUD FOOT 71
VAL D'AIX
VILLERS

AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS **RAPPEL IMPORTANT**

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre (article 128 des RG).

Les rapports doivent être fournis par courrier ou par mail, au plus tard dans les 48 heures ouvrables après la rencontre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse. Ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : CHORALE/DELEGFOOT

Prochaines rencontres :

- jeudi 5 janvier à 20h : Chorale – Limoges
- vendredi 13 janvier à 20h : Chorale – Le Portel